

The background of the entire page is a photograph of a young girl with light brown hair in a braid, wearing a white dress with lace sleeves. She is holding a glass of water, and the scene is set in a field of tall, golden grass under a bright sky.

**COMPTE RENDU
DU DÉLÉGATAIRE
2018**
EAU POTABLE

SOMMAIRE

I – EN QUELQUES MOTS	p1
II – LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE	p3
II-1 Détail des abonnés au 31/12/2018	p3
II-2 Traitement des demandes des abonnés	p4
III – PRODUCTION ET RENDEMENT	p5
III-1 Les volumes produits	p5
III-2 Les volumes consommés comptabilisé.....	p6
III-3 Les volumes consommés autorisé non compté	p6
III-3-1 Les volumes de service	
III-3-2 La volumes consommés autorisés	
III-4 Rendement du réseau d'eau potable	p6
III-5 Décret N°2012-97 du 27 janvier 2012	p7
III-6 Suivi des indicateurs de qualité	p8
III-6-1 Protection de la ressource	
III-6-2 Connaissance des réseaux de distribution	
III-6-3 Indice d'avancement de la sectorisation	
III-7 Suivi des consommables	p13
III-7-1 Consommation énergétique	
III-7-2 Les produits de traitement	
IV – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2018	p14
IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable	p14
IV-1-1 Le lavage des réservoirs	
IV-1-2 Opérations de renouvellement	
IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable	p16
IV-2-1 La Recherche de fuites	
IV-2-2 Sur le réseau de distribution	
IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs	p17
IV-4 Le suivi des travaux de la collectivité	p18
IV-5 Les réponses aux DT-DICT	p20

V – LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’EAU.....	p21
VI – FACTURATION ET BILAN FINANCIER.....	p25
VII – LES PROPOSITIONS D’EVOLUTION.....	p30

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Liste des casses

ANNEXE 2 : Liste des gros consommateurs

ANNEXE 3 : Liste des branchements renouvelés

ANNEXE 4 : Liste des dégrèvements et des écrètements

ANNEXE 5 : Présentation du Compte Rendu Financier

ANNEXE 6 : Volumes mensuels prélevés dans le milieu

ANNEXE 7 : Volumes mensuels introduits

I – EN QUELQUES MOTS ...

SYNTHESE			2017	2018	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	94	94	0%
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	%	90	90	0%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	
	Nombre de réparations de conduites	-	267	195	-27%
	Réparations sur branchement	-	438	302	-31%
	Volumes produits sur la période de relève de octobre n-1 à Septembre	m³/an	3 403 202	3 308 350	-2.79%
	Volumes consommés comptabilisé	m³/an	2 685 994	2 634 147	-1.93%
	Rendement du réseau de distribution	%	80.2	80.72	0.6%
	Indice linéaire de pertes en eau	m³/j/km	2.28	2.153	-5.6%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.71	0.84	18.31%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	99	100	1%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	100	100	0%
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	12.07	8.40	-30.41%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	22 688	23 206	2.28%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1.91	2.28	19.37%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.35	0.56	60%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	0%

Récapitulatif des indices spécifiques

Le tableau suivant montre l'évolution des indices spécifiques par rapport à l'année précédente :

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2018
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	51 236
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	SOGEDO / Collectivité	1.69
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	99
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	90
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	80.2
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	SOGEDO	8.73
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m ³ /j/km	SOGEDO	1.78
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.84%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	94
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m ³ facturé	SOGEDO	0.001
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	8.40
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	Collectivité	22
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.28
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.56

II – LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2018

COMMUNES	Population	Abonnés 2017	ABONNES 2018				Evolution 2017/2018 %
			Comm	Domest.	TOTAL	Dont sup 500m3/an	
Asques	484	221	9	216	225	1	1.81
Val de Virvée	3519	1481	21	1461	1516	8	2.36
Cadillac en Fronsadais	1284	565	9	569	578	4	2.30
Cavignac	1931	878	10	912	922	15	5.01
Cézac	2550	1018	13	1012	1025	11	0.69
Cubnezais	1454	617	15	641	656	6	6.32
Cubzac les Ponts	2404	1129	19	1114	1133	24	0.35
Fronsac	1235	558	10	552	562	31	0.72
Galgon	3128	1423	20	1408	1428	19	0.35
Gauriaguet	1220	523	7	540	547	2	4.59
La Lande de Fronsac	2408	1035	12	1037	1049	9	1.35
La Rivière	403	186	7	183	190	3	2.15
Lugon et l'île du Carney	1266	623	10	619	629	7	0.96
Marsas	1208	486	7	479	486	4	0.00
Mouillac	93	36	1	36	37	3	2.78
Perissac	1168	522	14	512	526	7	0.77
Peujard	2195	843	22	833	855	10	1.42
Saillans	400	193	5	189	194	7	0.52
St Aignan	229	118	3	117	120	2	1.69
St André de Cubzac	11000	5269	61	5366	5427	81	3.00
St Genès de Fronsac	782	330	3	331	334	4	1.21
St Germain la Rivière	390	175	6	166	172	3	-1.71
St Gervais	1842	737	12	750	762	12	3.39
St Laurent d'Arce	1453	604	11	603	614	6	1.66
St Michel de Fronsac	515	258	6	251	257	5	-0.39
St Romain la Virvée	875	381	5	385	390	4	2.36
Tarnes	306	127	4	123	127	1	0.00
Vérac	933	385	7	379	386	6	0.26
Villegouge	1299	541	17	562	579	7	7.02
Virzac	1085	427	7	466	473	10	10.77
Marcenais	759	352	9	344	353	5	0.28
Prignac et Marcamps	1418	647	15	639	654	14	1.08
TOTAUX	51 236	22 688	377	22 795	23 206	331	2.28

II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

IP Indice de performance	Nature	2017	2018
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100 %	100%
IP2 :	Proportion de lettre d'attente	0	
IP3 :	Réclamations	-	
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	0
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	0	2
	A 4-1 Manque de pression	0	1
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	2	3
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	1
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	0	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	0	2
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	93	57
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	3	3
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100 %	100 %
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95 %	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

III – PRODUCTION ET RENDEMENT

III-1 Les volumes produits

Production globale (Oct-17 à Sept-18)	2017	2018	Evolution
Station les Billaux	1 037 745	979 435	-5,62%
Station de Salignac	1 060 565	1 014 406	-4,35%
Station de Doret	760 885	775 618	+1,94%
Station de la Brauge	544 007	538 891	-0,94%
TOTAL	3 403 202	3 308 350	-2,78%

Détail par site de traitement :

Volumes Produits - Station les Billaux	2017	2018	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	1 037 745	979 435	-6,1%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 979	2 683	-9,94%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	30 032	30 830	+2.65%
Semaine de pointe	25	31	

Volumes Produits - Station de Doret	2017	2018	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	760 885	775 618	+1,94%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 087	2 125	+1,82%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	21 584	21 031	-2.56%
Semaine de pointe	25	35	

Volumes Produits - Station de la Brauge	2017	2018	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	544 007	538 891	-0,94%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 495	1 476	-1,27%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	15 826	15 060	-4.84%
Semaine de pointe	25	31	

Volumes Produits - Station de Salignac	2017	2018	Evolution
Volume annuel produits (m3/an)	1 060 565	1 014 406	-4,35%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 839	2 779	-2,11%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	24 055	23 179	-3.64%
Semaine de pointe	25	28	

III-2 Les volumes consommés comptabilisé

	2017	2018	Evolution
Facturation eau potable	2 685 994	2 634 147	-1.93%
Dont écrêtement (volumes)	54 945	57 642	4.91%
Ecrêtement (nb) <i>Les données sont décrites page 26</i>	117	140	19.66%
TOTAL	2 685 994	2 634 147	-1.93%

III-3 Les volumes consommés autorisé non compté

III-3-1 Les volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m ³)
Analyseur de pH	Nombre d'analyseurs	600	4	2 400
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Rinçage de conduites après travaux liés à casses et fuites		30 m3	497	14 910
Désinfection après travaux	7 opérations		7	1 680
Désinfection après travaux lotissements	9 opérations	35 m3	9	315
Purges sur réseau	accumulation du Fer			2 500
TOTAL				28 605

III-3-2 Les volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m ³)
Par SDIS	Nombre de poteaux	10	649	6 490
Par Sogedo	Nombre de poteaux	10	150	1 500
TOTAL				7 990

III-4 Rendement du réseau d'eau potable

	2017	2018	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	80.2	80.72	+0.64%
Rendement primaire du réseau d'eau potable (%)	78.9	79.6	+0.89%
Volume des pertes d'eau (m3)	672 373	637 608	-5.17%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.27	9.02	-2.69%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.28	2.153	-5.57%

La CLE par courrier du 15/02/10 retient une nouvelle grille d'appréciation de l'ILP :

Niveau de perte faible	$ILP \leq 0.08 \times D$
Niveau de perte modéré	$0.08 \times D \leq ILP \leq 0.15 \times D$
Niveau de perte élevé	$0.15 \times D \leq ILP \leq 0.29 \times D$
Niveau de perte très élevé	$0.29 \times D < ILP$

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc $D = 23\,206 / 807.73 = 28.73$

De ce fait, l'ILP référence est de $0.08 \times 28.73 = \mathbf{2.298}$.

L'ILP calculé est de 2.153. Ainsi l'ILP calculé est légèrement inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte faible**.

III-5 Décret N°2012-97 du 27 janvier 2012

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :



NB : l'**indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / au linéaire de réseau, hors branchements

Cependant, votre collectivité remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**. Ces deux facteurs sont :

- Votre ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux.

- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m3 par an.

De ce fait, le **rendement décret** = $70\% + (0,2 \times 9.02) = \underline{\underline{71.8\%}}$

Ainsi le rendement du service est supérieur au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais est en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1er janvier 2016.

L'ensemble de nos services est à votre disposition pour répondre et vous apporter des propositions techniques afin de répondre aux obligations de ce décret.

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité à la recherche de fuite. Dès qu'une fuite est détectée, la réparation est programmée et exécutée. **Par ailleurs, l'équipe de recherche de fuites est désormais composée de deux techniciens depuis le 1^{er} Janvier 2019.**

III-6 Suivi des indicateurs de qualité

III-6-1 Protection de la ressource

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un **indicateur de performance** dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2018
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources :	

* Pondération ARS par unité de gestion

III-6-2 Connaissance des réseaux de distribution

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de distribution. Les informations connues concernant la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières :

- d'une part d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable,
- et d'autre part d'atteindre un certain seuil de rendement de réseau.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP104.3 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40 points ne sont pas conformes et risquent de se voir appliquer la pénalité prévue au décret: le doublement de la redevance « prélèvement en eau potable ».

Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de distribution. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défaillances régulières permettra d'améliorer le rendement du réseau.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre de points total obtenus			90

Depuis l'année 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre le plus régulièrement possible les plans de récolement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement de de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

III-6-3 Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégué.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2017	2018	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	100%	66.6%

III-7 Suivi des consommables

III-7-1 Consommation énergétique

Consommation électrique (kWh/an)	2017	2018	Evolution
Station les Billaux	760 806	707 674	-6.98%
Station de Doret	518 782	475 904	-8.26%
Station la Brauge	461 809	452 492	-2.01%
Station Salignac	743 498	688 096	-7.45%
Débitmètre Saillans	-605	83	
Débitmètre St Romain la Virvée	3	5	+0.66%
Débitmètre Vérac	-8	10	
Débitmètre St Gervais (Croix de l'Avocat)	-7	7	
Débitmètre Cézac	100	86	-14%
Réservoir St Aignan et débitmètre	417	525	+25.89%
Réservoir Montalon	1208	-1431	
Réservoir Cavignac	110	73	+33.63%
Réservoir Marcenais	8505	10 455	+22.92%
TOTAL	2 494 618	2 333 979	

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de traitement toute l'année en étudiant les temps de fonctionnement des équipements et en appliquant le paramétrage le plus optimum. La valeur négative correspond à une régularisation de facture par rapport à 2017.

III-7-2 Les produits de traitement

Produits traitement (en kg / an)	2017	2018	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	600	490	-18.3%
Chlore gazeux (Doret)	300	294	-2%
Chlore gazeux (Peujard)	200	196	-2%
Chlore gazeux (Salignac)	350	392	+60%
Neutralite (Doret)	56 000	39 500	-29.5%
Neutralite (Peujard)	15 000	24 000	+12%
Neutralite (Salignac)	106 900	107 500	+0.6%

IV – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2018

IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable

IV-1-1 Le suivi de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution moyenne du niveau d'eau dans les forages (profondeur de la nappe en m par rapport au sol).

	2017			2018		
	Statique	Dynamique	Débit m3/h	Statique	Dynamique	Débit m3/h
Billaux F2	0	42	30			
Billaux F3	0	24	25			
Billaux F4	3.78	9.72	200	5.12	12.08	200
Doret F3	8.96	12.33	160	14.18	16.67	160
Peujard	32.80	36.71	100	32.86	36.8	100
Salignac	51.27	65.05	150	51.42	65.22	150

Les forages (sauf F2 et F3 des Billaux) sont équipés depuis la fin de l'année 2014 avec des sondes de mesure en continu des niveaux piézométriques.

IV-1-2 Le lavage des réservoirs

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	22/11/2018	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	29/11/2018	
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	11/12/2018	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	Oui	1	27 et 28/11/2018	quelques zones de cloquage à reprendre
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	13/11/2018	
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	07/11/2018	
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	16/10/2018	
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	23/10/2018	

IV-1-3 Opérations de renouvellement

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond aux remplacements des matériels obsolètes ou défectueux concernant les ouvrages de production et de distribution. Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO (fourniture).

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Actionneur vanne automatique sur la Déferrisation	Garantie	500€
Salignac	Pompe de forage Grundfos	Programme	9 800€
Les Billaux	Actionneur vanne pneumatique sur la Déferrisation	Garantie	310€
Les Billaux	Sonde de niveau sur forage F4	Garantie	503€
Doret	Vanne pneumatique KSB sur Déferrisation	Garantie	1 075€
		TOTAL	12 188 €

IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable

IV-2-1 La Recherche de fuites

Au sein du Département de la Gironde, un agent est entièrement dédié à la recherche et la localisation des fuites.

L'utilisation d'équipements performants complète les moyens de détection des pertes d'eau sur le réseau de distribution de la Collectivité :

- Appareils d'écoute au sol
- Corrélateur acoustique
- Dispositifs de pré-localisation
- Cloches écouteurs SEPÉM



L'ensemble du matériel de recherche de fuite a été renouvelé au cours de l'année 2015.

Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2017	2018	Evolution
Linéaire inspecté (km)	681	645	-5.3%
Nombre de fuites détectées	99	86	-13.1%

IV-2-2 Sur le réseau de distribution

Les interventions réalisées sur le réseau de distribution sont synthétisées ci-dessous :

Réparations réseau	2017	2018	Evolution
Casses de conduites et déboitements	267	195	-26.9%
Réparations sur branchement	438	302	-31.05%
TOTAL	705	497	-29.5%

La liste exhaustive des réparations est reportée en annexe.

Interruption de service	2017	2018	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	9	13	44.4%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	0%
Interruptions accidentelles liées à des tiers	7	6	-14.3%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	267	189	-29.21
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	0%
Total interruptions de service non programmées	274	195	-28.8%
Abonnés desservis	22 688	23 206	2.28%
Taux d'interruptions de service non programmées (%)	1.207	0.84	-30.4%

IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs

Renouvellement branchements et compteurs	2017	2018	Evolution
Branchements par Sogedo	35	38	8.6%
Compteurs DN15	863	1 126	30.48%
TOTAL	898	1164	29.6%

Depuis l'année 2014, les interventions de renouvellement de compteurs sont réalisées à l'aide d'un smartphone équipé d'une application spécifique. Avant chaque intervention, un courrier est envoyé aux abonnés pour les informer de notre arrivée et les sensibiliser sur l'accessibilité de leur compteur. Si le compteur n'est pas accessible ou que l'abonné souhaite être présent le jour du renouvellement, l'abonné peut contacter l'agence de Saint André de Cubzac afin de fixer un rendez-vous.

Grâce à l'application spécifique, les démarches administratives sont réduites car c'est l'agent qui saisit directement sur le smartphone les informations du nouveau compteur et prend une photo du compteur avant démontage pour conserver une trace de l'index en cas de litige.

IV-4 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2018 est présenté ci-après :

Travaux d'extension du réseau d'eau potable sur lotissements			Linéaire (ml)
Lotissement Gauriaguet	Les Chaumes	Dia 63 PVC	150 ml
Lotissement Lugon	Le Clos de Ravel	Dia 63 PVC	250 ml
Lotissement Lugon	Les Terrasses de Salingro	Dia 50 PVC	98 ml
Lotissement St André de Cubzac	Bois Milon	Dia 140 PVC	1500 ml
Lotissement St André de Cubzac	Chemin de Mouton	Dia 63 PVC	70 ml
Lotissement Cavignac	Le Vallon des Poètes	Dia 63 et 110 PVC	700 ml
Lotissement Villegouge	Le Clos des Mésanges	Dia 63 PVC	200 ml
Lotissement Villegouge	Les Palombes	Dia 125 PVC	260 ml
Lotissement St Gervais	Les Hauts de St Gervais	Dia 63 PVC	50 ml
Lotissement Villegouge	Les Palombes	Dia 63 PVC	125 ml
TOTAL			3 423 ml

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable			Linéaire (ml)
St André de Cubzac	Rue Nationale « Nord »	Dia 125 Blutop	655 ml
Galgon	Pimpine	Dia 63 PVC	380 ml
Cubnezais	Rue de Merlet	Dia 160 PVC	750 ml
St André de Cubzac	Av de la République	Dia 140 PVC	460 ml
St André de Cubzac	Rue Nationale « Sud »	Dia 300 Fonte	500 ml
St André de Cubzac	Chemin de Labry	Dia 125 PVC	817 ml
Fronsac	Poinçonnet	Dia110 PVC	1 260 ml
St Laurent d'Arce	Rue de Faurès	Dia 150 Fonte	1 044 ml
Marsas	Route de Libourne	Dia 125 PVC	740 ml
Lugon	Rue Marcel Ravel	Dia 125 PVC	224 ml
TOTAL			6 830 ml

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2017	2018
Renouvellement de branchements (nb)	35	38
Extensions de réseaux (km)	3.624	3.423
Renouvellement de réseaux (km)	4.292	6.830

Indicateurs des réseaux de distribution	2017	2018
Linéaire total du réseau de distribution (km)	807.01	807.73
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0.39%	0.42%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.71%	0.84%

Evolution sur 5 ans d'Extension					
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution sur 2018
3 370	4 603	607	3 624	3 423	0.42%

Evolution sur 5 ans du Renouvellement					
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution sur 2018
14 455	3 549	2 138	4 292	6 830	0.84%

IV-5 Les réponses aux DT-DICT (des exploitants de réseaux)

Gestion des DICT	2017	2018	Evolution 2017/2018
Nombre de DICT traitées :	397	14	-96.5%
Nombre d'ATU traitées :	96	28	-70.8%
Nombre de DT traitées	-	300	
Nombre de DT-DICT traitées :	1 162	462	-60.2%

V – LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

V-1 Réglementation en vigueur

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyses défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS de Gironde,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant sur les installations de traitement, ainsi que des mesures aléatoires sur réseau de distribution et un programme d'auto-surveillance réalisés par SOGEDO.

Pour mesurer la qualité de l'eau, on distingue deux types de paramètres définis par ce décret :

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

Références de qualité : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

V-2 Analyses réalisées dans l'année

L'ensemble des analyses ARS est effectué par le Laboratoire Départemental de la Dordogne. L'autosurveillance SOGEDO est réalisée par LPL.

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	2	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	1	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	1	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	0	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	6	10
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	7	10
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	8	10
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	6	10
Distribution	Chez les abonnés	99	32
TOTAL		130	72

V-3 Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS :

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	1	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	1	0	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	1	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	5	0	0
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	5	0	0
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	7	0	0
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	87	0	1
TOTAL		112	0	1

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO :

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	St André de Cubzac - Exhaure Dorêt	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Exhaure Les Billaux	0	0	0
Ressource	Salignac - Eau Brute Forage	0	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - Exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard – Les Billaux – Sortie station	10	0	0
Production	Dorêt – St André de Cubzac – Sortie station	10	0	0
Production	Les Nauves – Salignac – Sortie station	10	0	0
Production	La Brauge – Peujard – Sortie station	10	0	0
Distribution	Chez les abonnés	32	0	0
TOTAL		72	0	0

V-4 Suivi de la qualité physico-chimique

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

- Chlorure de Vinyle Monomère CVM :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz inorganique, incolore à température ambiante. C'est un composé chimique purement synthétique n'existant pas à l'état naturel qui a été utilisé avant 1980 dans la fabrication des canalisations en PVC. Le relargage résiduel de CVM de ces canalisations peut entraîner la présence de ce gaz dans l'eau potable.

Le relargage de CVM peut dépendre des facteurs suivants : la température de l'eau, l'âge de la canalisation, le temps de séjour de l'eau dans les canalisations. Il est donc difficile de prédire les zones présentant de fortes teneurs en CVM.

Dernièrement l'ARS a établi un programme de surveillance des CVM sur l'ensemble des réseaux. La limite de qualité du paramètre CVM est de 0,5 µg/L.

Si des CVM sont présents dans les réseaux, les solutions sont :

- Purges manuelles
- Purges automatiques
- Renouvellement de la canalisation (seule solution qui règle le problème définitivement).

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS :

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	4	23	99	1	4
Composés organiques	3	8	4	0	0
Pesticides	3	6	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	10	10	0
Radioactivité	0	4	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Non-conformité CVM le 20/09/2018 à St Laurent d'Arce, non-confirmée par la contre-analyse du 11/10/2018

- Non-conformité Nickel à Cézac le 17/05/2018, non-confirmée par la contre-analyse du 25/05/2018

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo :

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	39	32	0	2
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	0	0	0	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

V-5 Synthèse générale

- Pour l'année 2018, 99% des analyses ont respecté les références de qualité bactériologiques et 97% les références physico-chimiques.
- 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique
- 99 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique

Un dépassement sur le paramètre CVM est à signaler sur la commune de St Laurent d'Arce (chemin de Prevost). La contre-analyse réalisée n'a pas confirmé ce dépassement, mais ce point reste à surveiller. Suite à l'élaboration d'un plan d'échantillonnage CVM, des prélèvements vont être réalisés au cours de la période estivale 2019.

Les seules gênes constatées par les abonnés interviennent lors de manœuvres ponctuelles sur le réseau de distribution (réparation de conduites, utilisation de poteaux d'incendie) où des éléments accumulés dans les canalisations sont remis en suspension. Ces désagréments sont résorbés par des purges du réseau menées par nos services.

L'eau distribuée est moyennement minéralisée. Elle est considérée comme légèrement entartrante.

VI – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VI-1 Tarif 2018 pour une consommation de 120 m³/an

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/18	01/01/19	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	22.340 €	22.920 €	2.6%	22.340 €	22.920 €
Consommation (m ³)	120	0.478 €	0.478 €	0.0%	57.360 €	57.360 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	12.000 €	12.000 €	0.0%	12.000 €	12.000 €
Part Collectivité (m ³)	120	0.410 €	0.410 €	0.0%	49.200 €	49.200 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m ³)	120	0.097 €	0.097 €	-0.4%	11.688 €	11.640 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m ³)	120	0.330 €	0.330 €	0.0%	39.600 €	39.600 €
TVA		5.50%	5.50%		10.5703 €	10.5996 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.3%	202.758 €	203.320 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				0.0%	1.388 €	1.387 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.3%	1.690 €	1.694 €

VI-2 Facturation 2018

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Gestion des Abonnés	2017	2018	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises au 31/12/2018 :	50 267	51 357	2.17%
Relances :			
Nb Relances simples :	11 027	9 828	-10.87%
Nb de relances majorées :	4 399	4 344	-1.25%
Contentieux :			
Nombre :	1 210	2 728	125.40%
Montant (part fermière)	44 757.15	104 069.20	132.52%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	125	86	-31.20%
Nombre de dossiers acceptés :	38	27	-28.95%
Montant (part Sogedo) :	2 503	1 348	-46.14%

Le nombre de contentieux a fortement augmenté du fait du suivi des dossiers par un huissier.

Taux de réclamations	2017	2018	Evolution
Nombre de réclamations écrites	8	13	62.50%
Nombre d'abonnés	22 688	23 206	2.28%
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.35	0.56	+60%

VI-3 Situation sur l'exercice 2018

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2017	2018
Nombre de factures émises au 31/12/17 :	50 267	51 357
Nombre de factures non soldées au 31/12/18 :	1 099	1 220
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 558 227	4 680 958
Montant impayé au 31/12/18 (€) :	87 261.13	106 769.24
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	1.91%	2.28%

Observations : Le montant facturé au titre de l'exercice précédent comprend l'intégralité de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes.

VI-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2017	2018
Nombre de dossiers traités	1	2
Volume total dégrèvé (m ³) :	2 615	1 402
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	1 234	665

Demandes d'écêtements	2017	2018
Nombre de dossiers traités	94	139
Volume total écrêté (m ³) :	34 943	57 642
Montant global du écrêtement en € (part gestion) :	16 529.44	27 470

(*) Dossiers traités avant le 31/12/18. Les en-cours concernant la facturation 2018 seront intégrés au CRT 2019.

VI-5 Compte rendu financier 2018

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2018
 Département : Département Gironde
 Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)
 Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080000)

En Euros

Libellé	2017	2018	Evolution 2017/2018
PRODUITS			
Exploitation du service	1 722 309	1 778 890	3%
Part fixe (abonnements)	529 785	540 380	
Part Consommations	1 192 524	1 238 510	
Vente en gros	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	2 359 872	2 430 351	3%
Travaux attribués à titre exclusif	369 066	390 806	6%
Produits accessoires	148 242	154 151	4%
TOTAL DES PRODUITS	4 599 489	4 754 198	3%
CHARGES			
Salaires et Charges	626 514	667 410	7%
Exploitation	605 962	654 513	
Travaux	20 551	12 896	
Frais de Véhicule	38 588	51 508	33%
Exploitation	37 747	50 709	
Travaux	841	799	
Energie électrique	235 510	219 415	-7%
Achats d'Eau en gros	0	35	
Produits de Traitement	65 367	46 438	-29%
Analyses	11 514	21 786	89%
Liaisons Télécommunication	4 844	6 019	24%
Entretiens et réparations des ouvrages de Production	16 901	38 045	125%
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	135 523	126 907	-6%
Travaux Facturables	310 127	300 323	-3%
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	86 686	90 545	4%
Amortissements matériel SOGEDO	30 026	36 296	
Immobilisations incorporelles	11 443	7 834	
Amortissement du parc compteurs (si propriété Sogedo)	45 217	46 415	
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	109 858	113 742	4%
Renouvellement Electromécanique	31 001	21 531	
Renouvellement Réseau	14 755	8 761	
Renouvellement Branchements	18 556	26 846	
Renouvellement compteurs	45 546	56 605	
Facturation, Encaissements, Contentieux	117 925	130 320	11%
Frais locaux d'exploitation	101 896	110 035	8%
Impôts et Contribution Economique Territoriale	53 160	67 376	27%
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0	
Contribution Economique Territoriale bureaux	53 160	67 376	
Autres Impôts et taxes (Fonciers)	0	0	
Redevances et Participations Contractuelles	6 192	6 461	4%
Frais de Contrôle	0	0	
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	6 192	6 461	
Collectivités et autres organismes publics	2 359 872	2 430 351	3%
Divers	-3 861	3 318	-186%
Contribution des services centraux et recherche	192 829	233 569	21%
TOTAL DES CHARGES	4 469 444	4 663 604	4%
RESULTAT AVANT IMPOT	130 044	90 594	-30%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	43 348	30 198	
RESULTAT	86 696	60 396	-30%

Dans un objectif de transparence entre SOGEDO et la collectivité, le détail de la ligne « Collectivités et autres organismes publics » est détaillée ci-après :

Collectivités et autres organismes publics	2017	2018
Collectivité – Part Fixe	281 267	
Collectivité – Part Consommations	1 045 337	
Redevance Prélèvement de la ressource	229 281	
Redevance Pollution	803 987	
TOTAL	2 359 872	

VII – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

RESSOURCES

- En raison de la variation de la nappe au cours de l'année, nous devons considérer que la station des Billaux n'est plus alimentée que par un seul forage : le forage F4. Cet unique forage a permis de prélever 99 % de la ressource en eau pour cette station et 29 % de la ressource à l'échelle du Syndicat en 2018.
 Ce forage est donc majeur pour la distribution en eau. Si un dysfonctionnement majeur se produisait avec un arrêt prolongé du site, cela pourrait avoir des répercussions importantes pour notre capacité d'alimentation en eau.
 Il est donc important que le Syndicat prévoit la construction d'un nouveau forage sur le site des Billaux en remplacement des F2 et F3 et pour compléter le F4.
Le Syndicat a fait réaliser les diagnostics des forages F3 et F2 en 2018. Le SMEGREG a engagé une étude sur le devenir de la ressource sur le site des Billaux.
 Si un nouveau forage est construit, il sera nécessaire d'adapter la station sur la partie traitement et chloration.

- Le réservoir de Marcenais est alimenté par un forage unique sur le site des Nauves à Salignac. Afin de permettre le remplissage dans de bonnes conditions et à toutes périodes de l'année du réservoir de Marcenais, le Syndicat des Eaux devrait prévoir la création d'un second forage pour alimenter la station de Salignac. Cette opération permettrait d'harmoniser le prélèvement en eau sur le site des Nauves à Salignac et de diminuer le prélèvement sur les sites de Dorêt à Saint André de Cubzac et des Billaux.

De manière globale, le Syndicat a lancé en 2018 une étude stratégique de son réseau d'eau potable, devant aboutir au renforcement des ressources sur le syndicat.

Si un nouveau forage est construit sur le site de Salignac, il sera nécessaire de renforcer la station sur la partie traitement.

STATIONS DE PRODUCTION

- La toiture de la station des Billaux présente plusieurs défauts d'étanchéité. Nous avons fait venir un professionnel sur le site. Le type de couverture ne se fait plus. Pour réparer la toiture, il apparait comme indispensable de la reprendre en totalité.
 Des travaux devront être engagés dans les deux prochaines années.

- Sogedo a mené en 2016 une étude pour suivre l'évolution du pH en fonction de la consommation de neutralite sur les stations de Dorêt, de Peujard et de Salignac.
 Nous avons noté qu'au-delà d'un seuil minimum de neutralite, nous ne parvenons pas à maintenir suffisamment le pH d'équilibre de l'eau traitée.
 Nous avons en 2016 et 2017 augmenté les fréquences de remplissage des cuves et de ce fait la consommation en matériau. La consommation de réactif de neutralisation a cependant peu varié. En fin d'année 2018, nous avons changé d'approvisionnement pour un matériau plus tendre.
 Nous étudierons l'évolution de cette consommation en 2019 afin de voir si le rythme change.

- Une étude est à mener sur le remplacement du transformateur d'alimentation de la station de Dorêt. Celui-ci n'est plus aux normes et toute la partie alimentation doit être renouvelée. Nous allons rédiger un mémoire sur ce sujet en 2019.

- L'étude stratégique menée courant 2019 devrait prévoir les futurs travaux de pérennisation des ouvrages du Syndicat (stations et réservoirs).

RESERVOIRS

- Avec le nouveau réservoir de Marcenais, le Syndicat dispose à présent d'un réservoir capable d'équilibrer notamment une défaillance du réservoir de Saint Aignan. Cependant, lors du nettoyage de 2019, quelques éclats de béton ont été observés dans la cuve.
- Il semble judicieux d'engager dans les 5 prochaines années un programme de réhabilitation de la cuve du réservoir de Saint Aignan. En effet, des gravas ont été notés et extraits lors des deux derniers nettoyages annuels de la cuve.
- La cuve du réservoir de Montalon présente également des signes de détérioration.
- Le réservoir de Cavignac présente des dégradations au niveau du passage de la canalisation des eaux pluviales.

SECTORISATION DU RESEAU

- Afin d'optimiser l'outil en place, il serait intéressant de subdiviser plusieurs secteurs pour restreindre les linéaires de recherche des fuites.
- Dans le cadre de l'étude hydraulique du réseau d'eau potable du Cubzadais Fronsadais, il conviendrait d'étudier l'intérêt de la mise en place d'organes de régulation de la pression. Ceci avec l'objectif de diminuer le volume de fuite en dehors des heures d'écoutes réseau et de recherche de fuite.
- En 2016 un Hydrostab a été posé sur le secteur 11 en Amont des débitmètres Q7 et Q8. Pour optimiser le calcul quand l'hydrostab s'ouvre il faudrait déplacer le Q8 en Amont de l'hydrostab sur le secteur 11.

SECURITE

- Dans le cadre du plan Vigipirate, il est nécessaire d'installer des alarmes intrusion sur chaque installation de traitement. La majeure partie des sites est équipée à ce jour mais certains organes restent vulnérables.
Ces travaux ont été réalisés par la collectivité en 2018.
Cependant au niveau des exhaures, seul le forage F4 des Billaux est protégé. Il faudrait prévoir la mise en place de protections sur les forages des trois autres unités de production.
- A la demande de l'ARS Aquitaine, le Syndicat doit évaluer la vulnérabilité des systèmes d'alimentation en eau potable. La vulnérabilité est analysée au regard des situations suivantes :
 - Déversement d'un contaminant dans la ressource, dans un ouvrage de traitement ou de stockage d'eau ;
 - Pollution par retour d'eau dans le réseau de distribution public ;
 - Contamination d'un réactif de traitement d'eau.

Cette étude pourra être menée en 2019 avec l'appui de SOGEDO.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des casses

DATE	COMMUNE	ADRESSE	SECTEUR	NATURE
08/01/2018	Saint Gervais	rue de barreau	Secteur 3	Fissure
10/01/2018	Cadillac en Fronsadais	rue de 11 novembre	Secteur 13	Casse Nette
10/01/2018	Saint Laurent d'Arce	magrigne	Secteur 3	Fissure
15/01/2018	Prignac et Marcamps	cantegrès	Secteur 3	Déboitement
15/01/2018	Prignac et Marcamps	cantegrès	Secteur 3	Déboitement
16/01/2018	La Lande de Fronsac	route du puy	Secteur 13	Déboitement
17/01/2018	Cezac	landreau	Secteur 2	Casse Nette
22/01/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de lapouyade	Secteur 11	Casse Nette
25/01/2018	Fronsac	daugéy	Secteur 18	Déboitement
02/02/2018	Marsas		Secteur 5	Trou(s)
08/02/2018	Verac	brague	Secteur 9	Casse nette
09/02/2018	Val de Virvee	impasse du prieure	Secteur 8	Casse Nette
09/02/2018	Verac	brague	Secteur 9	Casse Nette
11/02/2018	Cezac	av marechal leclerc	Secteur 1	Trou
18/02/2018	Prignac et Marcamps	rue de la croix blanche	Secteur 7	Casse Nette
19/02/2018	Peujard	le roux ouest	Secteur 2	Casse Nette
26/02/2018	La Lande de Fronsac	rte de la commanderie	Secteur 13	Casse Nette
27/02/2018	Peujard	bracaud	Secteur 4	Fissure
28/02/2018	Marsas	peytourin	Secteur 5	Trou
28/02/2018	Saint Andre de Cubzac	rue de la cale du sud	Secteur 11	Casse Nette
01/03/2018	Perissac	bernon	Secteur 10	Fissure
05/03/2018	Lugon et l'île du Carnay	becede	Secteur 18	Casse Nette
06/03/2018	Cubzac les Ponts	porto	Secteur 11	Casse Nette
07/03/2018	Val de Virvee	rue puyfaure	Secteur 8	Fissure
12/03/2018	Val de Virvee	grand etienne	Secteur 8	Déboitement
13/03/2018	Marsas	peytourin	Secteur 5	Fissure
14/03/2018	Val de Virvee	chemin de fuserat	Secteur 9	Fissure
19/03/2018	Marsas	chemin de la truffiere	Secteur 5	Casse Nette
09/04/2018	Saint Laurent d'Arce	route des faures	Secteur 3	Fissure
10/04/2018	Saillans	frayche	Secteur 19	Fissure
12/04/2018	Galgon	cite la nauze	Secteur 15	Fissure
17/04/2018	Saint Andre de Cubzac	rue mondenard	Secteur 11	Casse Nette
21/04/2018	Cezac	petit sabourin	Secteur 1	Fissure
22/04/2018	Saint Andre de Cubzac	rue leo ferre	Secteur 11	Fissure
24/04/2018	La Lande de Fronsac	chemin pusquey	Secteur 13	Casse Nette
25/04/2018	Saint Laurent d'Arce	lieu dit les petits thibauds	Secteur 3	Casse Nette
25/04/2018	Prignac et Marcamps	chemin du moulin de landard	Secteur 7	Casse longitudinale

03/05/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de terrefort	Secteur 11	Casse Nette
08/05/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de labry	Secteur 11	Casse Nette
08/05/2018	Saint Gervais	rue du grand chemin	Secteur 3	Fissure
15/05/2018	Val de Virvee	fuserat	Secteur 9	Fissure
16/05/2018	Peujard	sicarderie	Secteur 4	Fissure
16/05/2018	Cezac	st leger	Secteur 1	Casse Nette
23/05/2018	Virzac	lieu dit les chaumes	Secteur 8	Trou(s)
28/05/2018	Saint Gervais	rue brassens	Secteur 3	Déboitement
31/05/2018	Saint Gervais	rue du fond bonnet	Secteur 3	Casse Nette
05/06/2018	Saint Genes de Fronsac	rue aristide godineau	Secteur 9	Casse Nette
06/06/2018	Fronsac	rue poitevine	Secteur 18	Fissure
06/06/2018	Saint Laurent d'Arce	route de l hurbe	Secteur 3	Casse Nette
10/06/2018	Fronsac	lieu dit daugey	Secteur 18	Trou(s)
12/06/2018	Saint Genes de Fronsac	monsieur dubois	Secteur 10	Case Nette
18/06/2018	Saint Andre de Cubzac	rue du college	Secteur 11	Casse Nette
19/06/2018	Prignac et Marcamps	chemin de cabiraud	Secteur 7	Casse Nette
20/06/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de gasteineau	Secteur 12	Casse nette
21/06/2018	Lugon et l'île du Carnay	le mas	Secteur 18	Déboitement
23/06/2018	Val de Virvee	chemin de barraud	Secteur 9	Déboitement
24/06/2018	La Lande de Fronsac	chemin du bois du mas	Secteur 13	Casse longitudinale
26/06/2018	Val de Virvee	rue du vieux puyfaure	Secteur 8	Casse Nette
27/06/2018	Saint Andre de Cubzac	allée des pins	Secteur 11	Casse Nette
27/06/2018	Saint Michel de Fronsac	lieu dit vincent	Secteur 18	Casse Nette
28/06/2018	Marcenais	lieu dit grand bois	Secteur 6	Casse Nette
02/07/2018	Villegouge	rue des acaccias	Secteur 14	Casse Nette
02/07/2018	Perissac	lieu dit normandin	Secteur 10	Trou(s)
03/07/2018	Galgon	la croix de roche	Secteur 19	Case Nette
03/07/2018	Saint Gervais	rue georges brassens	Secteur 3	Fissure
03/07/2018	Saint Andre de Cubzac	rue de la cabeyre	Secteur 11	Casse Nette
03/07/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de peyrellebade	Secteur 11	Fissure
05/07/2018	Verac	ld pommier nord	Secteur 14	Trou(s)
09/07/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de labry	Secteur 11	Casse Nette
10/07/2018	Galgon	impasse de moustron	Secteur 19	Trou(s)
11/07/2018	Saint Andre de Cubzac	rue nationale	Secteur 11	Trou(s)
11/07/2018	Cadillac en Fronsadais	avenue du fronsadais	Secteur 13	Trou(s)
11/07/2018	Prignac et Marcamps	chemin de port d'espeau	Secteur 7	Déboitement
12/07/2018	Saint Andre de Cubzac	rue de la cabeyre	Secteur 11	Branchement
15/07/2018	Saint Andre de Cubzac	rue nationale	Secteur 11	Casse Nette
15/07/2018	Verac	godineau	Secteur 14	Fissure
16/07/2018	Saint Andre de Cubzac	rue dalzac	Secteur 11	Joint
17/07/2018	Fronsac	lieu dit loiseau	Secteur 18	Fissure

19/07/2018	Galgon	lot les morilles	Secteur 15	Casse nette
23/07/2018	Prignac et Marcamps	chemin de grande cazelle	Secteur 7	Casse Nette
23/07/2018	Cubnezais	barrail chadeuil	Secteur 2	Trou(s)
25/07/2018	Saint Genes de Fronsac	rue jean cartier	Secteur 10	Casse Nette
25/07/2018	Galgon	step galgon	Secteur 15	Trou(s)
26/07/2018	Galgon	chemin de la jalousie	Secteur 15	Fissure
29/07/2018	Saint Gervais	rue de la tonnellerie	Secteur 3	Joint
29/07/2018	Perissac	lieu dit bezerie	Secteur 10	Fissure
30/07/2018	Cezac	moulin de prade	Secteur 2	Fissure
01/08/2018	Val de Virvee	residence du plessie	Secteur 9	Casse Nette
05/08/2018	Galgon	route de savignac	Secteur 15	Casse nette
05/08/2018	Perissac	avenue du capitaine oscar de gereaux	Secteur 10	Fissure
06/08/2018	Saillans	lieu dit grabignac	Secteur 14	Casse Nette
06/08/2018	Saint Andre de Cubzac	rue mondenard	Secteur 11	Casse Nette
08/08/2018	Saint Andre de Cubzac	rue marie curie	Secteur 11	Trou(s)
08/08/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de terrefort	Secteur 11	Casse Nette
10/08/2018	Prignac et Marcamps	chemin de la grande cazelle	Secteur 7	Trou
10/08/2018	Cezac	avenue marechal leclerc	Secteur 1	Trou
12/08/2018	Saint Laurent d'Arce	route des faures	Secteur 3	Casse Nette
19/08/2018	Fronsac	rue poitevine	Secteur 18	Trou(s)
21/08/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de terrefort	Secteur 11	Trou(s)
21/08/2018	Saillans	lieu dit frayche	Secteur 19	Fissure
23/08/2018	Saint Andre de Cubzac	rue hubert de l isle	Secteur 11	Casse Nette
26/08/2018	Saint Andre de Cubzac	rue du college	Secteur 11	Casse Nette
26/08/2018	Gauriaquet	route de fillion	Secteur 5	Fissure
26/08/2018	Saint Andre de Cubzac	rue nationale	Secteur 11	Branchement
26/08/2018	Saint Gervais	rue de la lande	Secteur 3	Casse Nette
27/08/2018	Gauriaquet	rue de la passerelle	Secteur 5	Fissure
28/08/2018	Fronsac	lieu dit la cabane	Secteur 18	Casse Nette
28/08/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de monein	Secteur 11	Casse Nette
29/08/2018	Cubzac les Ponts	la redoute	Secteur 16	Fissure
29/08/2018	Cubzac les Ponts	rue du basque	Secteur 12	Fissure
02/09/2018	Saint Gervais	rue des pelourdes	Secteur 11	Fissure
04/09/2018	Saint Gervais	rue des lilas	Secteur 3	Fissure
04/09/2018	Cubzac les Ponts	rue du 19 mars 1962	Secteur 16	Casse Nette
05/09/2018	La Riviere	quyot	Secteur 18	Fissure
06/09/2018	Cubzac les Ponts	step porto	Secteur 11	Casse nette
09/09/2018	Saint Laurent d'Arce	route des faures	Secteur 3	Casse Nette
09/09/2018	La Lande de Fronsac	route du puy	Secteur 13	Casse Nette
11/09/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de la barriere	Secteur 11	Fissure
11/09/2018	Gauriaquet	rue du pin franc	Secteur 5	Fissure

12/09/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de terrefort	Secteur 11	Trou(s)
13/09/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de peyrot	Secteur 11	Casse Nette
16/09/2018	Lugon et l'Ile du Carnay	les pierres	Secteur 18	Casse longitudinale
20/09/2018	Peujard	bois de lion	Secteur 4	Casse nette
23/09/2018	Cubzac les Ponts	la palu	Secteur 16	Fissure
23/09/2018	Saint Genes de Fronsac	rue du queuil	Secteur 9	Trou(s)
24/09/2018	Saint Romain la Virvee	lieu dit droguet	Secteur 12	Trou
24/09/2018	Saint Genes de Fronsac	rue du grand barrail	Secteur 9	Casse nette
25/09/2018	La Riviere	laroque	Secteur 18	Déboitement
25/09/2018	Cubnezais	petits puits	Secteur 2	Casse nette
26/09/2018	Galgon	route de libourne	Secteur 15	Casse Nette
26/09/2018	Cezac	lieu dit gagnan nord	Secteur 1	Casse nette
27/09/2018	Cezac	lieu dit bertin	Secteur 1	Déboitement
27/09/2018	Perissac	grimard	Secteur 10	Casse Nette
27/09/2018	Saint Gervais	rue de la lande	Secteur 3	Casse Nette
28/09/2018	Asques	route de cubzac	Secteur 17	Casse Nette
30/09/2018	Fronsac	junayme	Secteur 18	Casse nette
30/09/2018	Gauriaguet	rue de la grosse pierre	Secteur 5	Casse Nette
01/10/2018	La Riviere	lieu dit quyot	Secteur 18	Casse Nette
03/10/2018	Lugon et l'Ile du Carnay	rue du 11 novmbre	Secteur 18	Casse Nette
03/10/2018	Saint Gervais	rue georges brassens	Secteur 3	Casse Nette
03/10/2018	Saint Germain de la Riviere	avenue charles de gaulle	Secteur 18	Déboitement
04/10/2018	Prignac et Marcamps	rue des cotes de bourg	Secteur 7	Casse Nette
04/10/2018	Saint Germain de la Riviere	avenue charles de gaulle	Secteur 18	Casse nette
04/10/2018	Peujard	lieu dit jean bernard	Secteur 4	Casse Nette
07/10/2018	La Lande de Fronsac	route royale	Secteur 13	Casse Nette
07/10/2018	La Riviere	chateau la riviere	Secteur 18	Casse nette
07/10/2018	Saint Laurent d'Arce	rue des grands thibaults	Secteur 3	Trou(s)
10/10/2018	Saint Andre de Cubzac	bois milon	Secteur 12	Casse Nette
11/10/2018	Saint Laurent d'Arce	route des coureaux	Secteur 3	Casse Nette
11/10/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin du pas de monac	Secteur 12	Branchement
11/10/2018	Cadillac en Fronsadais	rue du pouyau	Secteur 13	Déboitement
12/10/2018	Saint Andre de Cubzac	route de saint romain	Secteur 12	Casse Nette
15/10/2018	Cubzac les Ponts	avenue de paris	Secteur 16	Trou(s)
16/10/2018	Saint Andre de Cubzac	avenue de la gare	Secteur 11	Casse Nette
17/10/2018	Perissac	la massonne	Secteur 10	Déboitement
21/10/2018	Prignac et Marcamps	chemin des carrieres	Secteur 7	Déboitement
21/10/2018	Saint Andre de Cubzac	rue nationale	Secteur 11	Trou(s)
28/10/2018	Saillans	la brande	Secteur 19	Casse Nette
28/10/2018	Val de Virvee	rue du ruisseau	Secteur 8	Trou(s)

01/11/2018	Prignac et Marcamps	chemin de la croix blanche	Secteur 7	Casse Nette
04/11/2018	Saint Genes de Fronsac	aristide godineau	Secteur 9	Trou
05/11/2018	Virsac	allee du bois	Secteur 8	Casse Nette
05/11/2018	Gauriaguet	rue de la devine	Secteur 5	Casse Nette
07/11/2018	Cubnezais	chemin de la gravette	Secteur 2	Casse Nette
11/11/2018	Prignac et Marcamps	avenue des cotes de bourg	Secteur 7	Casse Nette
11/11/2018	Cadillac en Fronsadais	place general de gaulle	Secteur 13	Casse nette
11/11/2018	Saint Laurent d'Arce	route des coureaux	Secteur 3	Fissure
12/11/2018	Tarnes	route de verac	Secteur 13	Casse Nette
13/11/2018	Cubzac les Ponts		Secteur 12	Casse Nette
14/11/2018	Aubie et Espessas	piscine	Secteur 8	Casse Nette
18/11/2018	Saint Andre de Cubzac	impasse du lavoir	Secteur 11	Casse Nette
21/11/2018	Cubnezais		Secteur 2	Casse Nette
22/11/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de bois milon	Secteur 12	Casse nette
25/11/2018	Marcenais	le mayne	Secteur 6	Casse Nette
27/11/2018	Cubzac les Ponts	rue des carces	Secteur 16	Casse nette
03/12/2018	Cubzac les Ponts	rue de la pachette	Secteur 12	Casse Nette
03/12/2018	Villegouge	route du thouil	Secteur 14	Fissure
03/12/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de gombaoud	Secteur 11	Branchement
03/12/2018	Galgon	champs de beaumont	Secteur 15	Casse Nette
04/12/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de gombaoud	Secteur 11	Casse Nette
05/12/2018	Saint Gervais	route de port neuf	Secteur 3	Casse Nette
05/12/2018	Saint Michel de Fronsac	rambeaud	Secteur 18	Casse nette
06/12/2018	Verac	coutet	Secteur 14	Fissure
09/12/2018	Perissac	baudry est	Secteur 10	Casse Nette
09/12/2018	Saint Andre de Cubzac	avenue de l europe	Secteur 8	Fissure
09/12/2018	Saint Andre de Cubzac	chemin de terrefort	Secteur 11	Branchement
11/12/2018	Cezac	petit sabourin	Secteur 1	Casse Nette
12/12/2018	Peujard	la valade ouest	Secteur 4	Trou(s)
13/12/2018	Saint Laurent d'Arce	rue de la boetie	Secteur 3	Casse Nette
13/12/2018	Cadillac en Fronsadais	rue de mayes	Secteur 13	Branchement
17/12/2018	Cubzac les Ponts	rue du port	Secteur 16	Casse Nette
18/12/2018	Cadillac en fronsadais	avenue du fronsadais	Secteur 13	Déboitement
19/12/2018	Marcenais	constant	Secteur 6	Fissure
27/12/2018	Saint Germain de la Riviere	avenue charles de gaulle	Secteur 18	Casse Nette

ANNEXE 2 : Liste des gros consommateurs

COMMUNES	2017	2018
ASQUES	1736	1719
AUBIE ET ESPESSAS	10	1228
CADILLAC EN FRONSADAIS	660	1398
	182	675
	0	573
	561	504
CAVIGNAC	489	663
	5289	6212
	9373	4916
	747	684
	2882	2884
	2960	3529
	846	855
	1564	2504
	1233	755
	867	1039
	1378	1377
	1478	1267
	253	750
	1601	2252
	871	1191
CEZAC	88	514
	627	581
	115	589
	4030	1282
	36	788
	343	530
	58	735
	831	1936
	152	820
	1127	1253
	594	545
CUBNEZAIS	593	559
	346	590
	2800	2561
	335	843
	150	773
	3899	4999
CUBZAC LES PONTS	168	685
	64	1227
	121	1021

	114	601
	20	3768
	92	1714
	832	712
	49	586
	14361	14362
	16	1832
	308	2876
	207	758
	1740	1932
	73	548
	0	1595
	0	543
	46	574
	5064	6068
	1	576
	929	928
	0	542
	5836	5465
	1374	1712
	209	696
	108	529
FRONSAC	261	653
	320	634
	618	1772
	773	1832
	221	618
	597	516
	554	639
	449	673
	567	943
	285	649
	150	806
	615	638
	31	597
	1092	1392
	301	1301
	427	1257
	957	1887
	2	528
	526	562
	178	587
	803	717
	1709	2481

	4019	4208
	0	743
	308	1902
	57	549
	0	1259
	328	684
	400	822
	199	1233
GALGON	297	941
	995	835
	87	1319
	247	970
	760	679
	1050	1062
	-231	3274
	107	966
	580	520
	183	954
	2670	4140
	692	697
	168	1818
	135	572
	497	511
	867	714
	714	557
	1470	1207
	2125	6075
GAURIAGUET	1406	1197
	2486	2281
LA LANDE DE FRONSAC	15	575
	248	535
	306	578
	782	821
	517	515
	3739	3800
	1224	1431
	706	720
	6389	2541
LA RIVIERE	1706	1651
	69	912
	0	1363
LUGON ET ILE DE CARNAY	0	1700
	0	739
	97	561

	1141	811
	3030	2276
	178	510
MARSAS	494	721
	1338	2259
	594	744
MOUILLAC	76	1316
	769	525
	3772	1282
PERISSAC	608	550
	1315	801
	261	520
	250	539
	152	564
	634	660
PEUJARD	2391	2120
	632	608
	761	791
	427	3854
	822	621
	546	755
	403	613
	1243	1242
	1541	1117
SAILLANS	743	608
	943	592
	221	660
	93	621
	219	810
	554	507
	1333	874
ST AIGNAN	502	508
	672	812
ST ANDRE DE CUBZAC	1823	1976
	132	517
	736	583
	2244	2123
	1992	1496
	0	1073
	352	953
	2845	2963
	2166	2136
	5855	4994
	0	2383

	1889	1706
	62	1200
	1859	3477
	2451	2825
	3372	4196
	145	1256
	2472	3239
	2730	2634
	550	700
	413	577
	656	641
	2397	3183
	1117	866
	133	1594
	731	734
	693	661
	476	550
	705	616
	1103	1194
	0	529
	916	3946
	0	961
	102	1078
	766	671
	673	821
	179	758
	282	661
	1145	1011
	1588	2143
	2443	8799
	2037	6182
	1048	917
	214	588
	240	507
	660	660
	522	1394
	1898	1719
	52	503
	895	9393
	701	577
	1137	1136
	413	530
	111	986
	117	525

	617	553
	0	610
	0	1400
	414	501
	38	736
	273	593
	198	618
	332	544
	297	655
	0	743
	250	906
	597	567
	828	914
	222	547
	0	1680
	2165	581
	3958	2131
	625	703
	5751	2151
	8176	7757
	13660	15845
	1909	898
	932	871
	610	670
	880	924
	641	31
	1224	1361
	621	821
	2583	1954
	766	523
ST ANTOINE	138	643
ST GENES DE FRONSAC	140	1080
	251	1134
	294	531
ST GERMAIN LA RIVIERE	0	659
	1679	1039
	935	779
ST GERVAIS	751	780
	5016	4707
	2847	4601
	989	912
	1155	903
	637	700
	628	595

	1465	1417
	0	1668
	1431	715
	150	665
	703	899
ST LAURENT D'ARCE	88	941
	107	521
	285	531
	810	597
	1283	1576
	514	689
ST MICHEL DE FRONSAC	691	607
	807	910
	0	711
	126	1764
	0	2911
ST ROMAIN LA VIRVEE	77	504
	105	558
	446	536
	807	575
SALIGNAC	31	3177
	2108	1674
	269	1067
	247	778
	435	990
	653	700
TARNES	1190	1120
VERAC	879	819
	6469	4842
	0	949
	215	542
	987	955
	1541	3072
VILLEGOUGE	710	683
	862	567
	463	531
	40	4778
	27	514
	179	1648
	56	867
VIRSAC	128	579
	603	2034
	196	667
	1105	1797

	1301	803
	213	1073
	1421	744
	152	1045
	0	1289
	419	634
MARCENAI	718	605
	1442	1573
	320	562
	588	540
		1169
PRIGNAC ET MARCAMPS	577	634
	430	642
	665	661
	1516	2214
	270	504
	617	587
	163	1077
	951	907
	68	1348
	763	589
	135	838
	1891	732
	20	2663
	966	609
	51	560

Conformément à la RGPD, nous ne sommes pas en droit de vous transmettre le nom des abonnés.

ANNEXE 3 : Liste des branchements renouvelés

Date	Commune		Adresse Abonné	Commentaires
08/01/2018	st andre de c		impasse robillard	remplacement regard hydro mono
25/01/2018	st andre de c		rue dt metreaud	fuite sur tuyau de cuivre 3m
06/02/2018	cavignac		av de paris	remplacement regard hydro duo
07/02/2018	st laurent d'arce		rue des faure	remplacement collier et 2m tuyaux
08/02/2018	villegouge		rue des acacias	remplacement collier et 2m tuyaux
23/02/2018	galgon		rue de la gravette	fuite sur tuyau de branchement 4m
06/03/2018	lugon		la bessede	fuite sur tuyau de branchement 4m
06/03/2018	st andre de c		rue d'antagnan	remplacement collier et 2m tuyaux
20/03/2018	prignac marcamps		ch de grelot	remplacement collier et 1m tuyaux
04/04/2018	salignac		ch de la grde croix	remplacement collier et 2m tuyaux
18/04/2018	st andre de c		rue mondenard	fuite sur tuyau de cuivre 3m
03/05/2018	st andre de c		imp robillard	remplacement regard hydro 4 cpts
14/05/2018	cubzac les ponts		av de paris	remplacement collier et 2m tuyaux
15/05/2018	galgon		ch de joffret	fuite sur tuyau de branchement 5m
04/06/2018	st gervais	minel	rue fond bonnet	remplacement regard hydro duo
11/06/2018	fronsac		daughey	remplacement collier et 2m tuyaux
25/06/2018	la lande de fr	balsamo	ch du bois de mas	fuite sur tuyau de branchement 4m
26/06/2018	prignac marcamps		ch de cabiraud	remplacement collier et 2m tuyaux
27/06/2018	aubie espessas	merinho	rue du vieux puits	remplacement regard hydro mono
12/07/2018	st andre de c	manceau	rue nationale	fuite sur tuyau de branchement 4m
13/07/2018	verac	robin	la chataignere	remplacement regard hydro mono
13/08/2018	st andre de c	alvarez	impasse robillard	remplacement regard hydro mono

16/08/2018	prignac marcamps	bardeau	allee du 19 mars	remplacement regard hydro mono
16/08/2018	st andre de c	thibaut	rue cdt cousteau	remplacement regard hydro 4 cpts
27/08/2018	st andre de c		rue du college	remplacement regard hydro mono
28/08/2018	st andre de c	rey	rue nationale	remplacement regard hydro mono
29/08/2018	st andre de c	villepontoux	ch de monein	remplacement regard hydro mono
29/08/2018	st andre de c	villepontoux	ch de monein	remplacement regard hydro duo
18/09/2018	st andre de c		ch de peyrelebade	fuite sur tuyau de branchement 15m
05/10/2018	prignac marcamps	fonteneau	sentier de nicot	remplacement regard hydro 3 cpts
12/11/2018	cadillac en fr		place GI de Gaulle	remplacement regard hydro mono
12/11/2018	prignac marcamps	duchor	av des cotes de bourg	remplacement regard hydro mono
21/11/2018	st andre de c	tissandier	ch de terrefort	remplacement regard hydro mono
05/12/2018	st andre de c		ch de gombaude	remplacement regard hydro duo
12/12/2018	cezac		petit sabourin	remplacement regard hydro 4 cpts
14/12/2018	cadillac en fr		rue de mayes	fuite sur tuyau de branchement 4m
18/12/2018	st andre de c	duruy	ch de gombeau	remplacement regard hydro duo
20/12/2018	st laurent d'arce		rue de la boetie	remplacement regard hydro mono

ANNEXE 4 : Liste des dégrèvements et écrêtements

ECRETEMENTS

Communes	Volumes M3	Montant Sogedo
ASQUES	165	78.87
	292	137.82
AUBIE ET ESPESSAS	1180	564.04
	20	9.56
	336	160.6
	88	42.06
	87	41.06
CADILLAC EN FRONSADAIS	92	43.42
	151	72.17
	36	17.2
	115	54.97
	151	72.17
CAVIGNAC	89	42
	122	58.31
	69	32.98
CUBNEZAIS	115	54.97
	152	72.65
	86	40.59
	96	45.88
	347	163.78
	105	49.56
	148	69.85
	297	140.18
CUBZAC LES PONTS	424	202.67
	1139	544.44
	219	104.68
	222	106.11
	88	41.53
	2418	1155.8
	1475	705.05
	68	32.5
	328	156.78
	70	33.04
	1592	760.97
	307	146.74
	1550	740.9
	70	33.46
FRONSAC	869	415.38
	3	1.43

	349	166.82
	15	7.17
	233	111.37
	16	7.64
	46	21.98
GALGON	670	320.26
	421	201.23
	2	0.95
	1169	558.78
	183	87.47
	650	306.8
	336	160.6
LA LANDE DE FRONSAC	11	5.19
	414	195.4
	73	34.89
	85	40.63
	45	21.51
	77	36.8
	72	34.41
	369	174.16
	21	9.91
LA RIVIERE	602	287.75
	177	83.54
LUGON ET ILE DE CARNAY	353	168.73
	456	215.23
MOUILLAC	236	112.8
PERISSAC	118	55.69
	426	201.07
	25	11.95
	1	0.47
	138	65.13
PEUJARD	182	86.99
	16	7.64
	39	18.4
ST AIGNAN	1955	922.76
ST ANDRE DE CUBZAC	409	193.04
	173	81.65
	503	240.43
	104	49.71
	441	208.15
	27	12.74
	92	43.42
	6	2.86
	82	38.7

	81	38.23
	6	2.83
	54	25.81
	115	54.28
	79	37.28
	39	18.64
	8	3.82
	39	18.4
	8581	4101.71
	13	6.13
	133	63.57
ST ANTOINE	359	171.6
ST GENES DE FRONSAC	806	385.26
ST GERMAIN LA RIVIERE	419	200.28
ST GERVAIS	57	26.9
	100	47.8
	37	17.68
	54	25.81
ST LAURENT D'ARCE	250	118
	23	10.99
	116	55.44
	222	106.11
	182	86.99
ST MICHEL DE FRONSAC	2671	1276.73
	492	232.22
	1458	696.92
	47	22.18
ST ROMAIN LA VIRVEE	216	103.24
	172	82.21
	11	5.19
	291	139.09
	874	412.52
SALIGNAC	140	66.08
	1993	940.69
	68	32.5
	3113	1488.01
	685	327.43
	616	290.75
TARNES	222	104.78
VERAC	286	134.99
	170	81.26
VILLEGOUGE	41	19.35
VIRSAC	11	5.19
	53	25.01

	39	18.4
	220	103.84
MARCENAI	298	140.65
	10	4.72
PRIGNAC ET MARCAMPS	785	375.23
	217	103.72
	264	126.19
	40	19.12
	20	9.56
	2423	1158.19
	671	320.73
	253	120.93

DEGREVEMENTS

Communes	Volumes M3	Montant Sogedo
PERISSAC	839	396
PRIGNAC ET MARCAMPS	563	269.11

Conformément à la RGPD, nous ne sommes pas en droit de vous transmettre le nom des abonnés.

ANNEXE 5 : Présentation du Compte Rendu Financier

Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016 qui fait obligation au délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

A compter de l'exercice 2011, dans le but de mieux cerner la réalité économique de ses diverses DSP, Sogedo a décidé de modifier certaines des règles de reventilations des charges indirectes. La clé de reventilation par la « valeur ajoutée » remplace l'ancienne clé, dite « aux charges directes ». Afin d'intégrer, comme le prescrit la loi, l'ensemble des opérations de la délégation, les surtaxes collectivités sont également intégrées dans la présentation des comptes. L'impôt société, calculé de manière normative, apparaît également en clair.

Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin d'ajuster le chiffre d'affaires sur une année calendaire.

Vente d'eau en gros :

Recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors tva, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs :

Montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires :

Montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques : Pour la majorité des charges indirectes, au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres locaux et les frais de structure générale de l'entreprise et selon d'autres règles pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Coût de la rémunération des agents Sogedo, incluant les salaires et charges sociales, frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions et en fonction de chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique et administratif extérieurs au centre mais qui interviennent sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'énergie électrique et la consommation. Chaque contrat EDF est imputé individuellement au contrat grâce une base de données. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances souscrites utilisées et des consommations. Chaque année des ajustements de puissance sont réalisés afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent de limiter en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaire aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de production d'eau potable. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.

Analyses :

Coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyse réglementaire réalisé par les services de la DDASS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyse d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion des ouvrages et de la télésurveillance. On y retrouve le cout des lignes téléphoniques traditionnelles, les lignes spécialisées et des lignes GSM.

Entretien des ouvrages de production :

Ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : Petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers
- La location de matériel de chantier,

Le service achats de Sogedo optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs...
- La location de matériel de chantier,

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de Sogedo qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement du parc compteurs, lorsque Sogedo en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux-ci sont propriété de la collectivité.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par Sogedo dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement** : Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement** : Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement** : Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant de la dotation annuelle dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseau, branchements et compteurs.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de Sogedo : préparation, traitement et impression des factures, 1^{er} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Impôts et taxe professionnelle :

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La taxe professionnelle inhérente à l'ensemble des ouvrages exploités. Il s'agit d'une charge directe propre à chaque contrat. Cette taxe s'intitule Cotisation Foncière des Entreprises depuis la dernière réforme réglementaire. Seules les entreprises privées sont soumises à cette taxe.
- La taxe professionnelle : quote part répartie selon la clé de répartition de la valeur ajoutée de la taxe professionnelle inhérente à l'entreprise Sogedo. Elle s'intitule Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- Impôts fonciers divers à la charge du délégataire.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Frais de contrôle contractuel du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupations des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevance prélèvement et pollution reversées à l'agence de l'eau.
- Redevance reversées à VNF.
- Reversement des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante (surtaxes).

Dans un but de simplification, et compte tenu de périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Remboursement d'emprunt souscrit par la collectivité et transféré dans le cadre du contrat au délégataire.
- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société Sogedo dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de Sogedo.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par Sogedo. Le calcul est normatif et basé sur le montant actuel d'imposition des entreprises de 33 %.

ANNEXE 6 : Volumes mensuels prélevés dans le milieu

Volumes mensuels prélevés dans le milieu	Forage Dorêt Volumes en m3	Forage F2 Les Billaux Volumes en m3	Forage F3 Les Billaux Volumes en m3	Forage F4 Les Billaux Volumes en m3	Forage La Brauge Volumes en m3	Forage Les Nauves Volumes en m3
Janvier 2018	54027	142	0	60844	40027	77220
Février 2018	54419	39	0	61219	40848	75035
Mars 2018	68702	137	0	79694	42701	81595
Avril 2018	50985	43	0	63073	45059	87776
Mai 2018	64640	50	0	73532	48893	93903
Juin 2018	80098	877	0	83066	55156	97011
Juillet 2018	79895	1427	0	95104	54107	90117
Août 2018	86263	1039	0	113152	67289	87376
Septembre 2018	82341	0	0	110370	49511	78212
Octobre 2018	56320	0	0	80297	42324	72467
Novembre 2018	65120	0	0	78020	47443	85715
Décembre 2018	45280	0	0	67450	44454	78997
TOTAL 2018	788090	3754	0	965821	577812	1005424

ANNEXE 7 : Volumes mensuels introduits

Volumes mensuels prélevés dans le milieu	Station Dorêt Volumes en m3	Station Les Billaux Volumes en m3	Station Peujard Volumes en m3	Station Salignac Volumes en m3	Total mensuel
Janvier 2018	58147	68439	39977	82231	248794
Février 2018	53093	59117	40669	77520	230399
Mars 2018	61942	67930	41073	82801	253746
Avril 2018	55296	70189	41471	85511	252467
Mai 2018	61471	78186	43137	93030	275824
Juin 2018	68254	85695	48643	89494	292086
Juillet 2018	78031	98104	55763	96247	328145
Août 2018	84250	113456	56530	86606	340842
Septembre 2018	80419	100077	49370	74766	304632
Octobre 2018	63169	81568	45039	75258	265034
Novembre 2018	57573	67392	40819	78033	243817
Décembre 2018	52974	67421	41448	84500	246343
TOTAL 2018	774619	957575	543939	1005997	3 282 130